



Sections du PUY DE DOME

COMPTE RENDU DU CHSCT ET DU CTL du 12 et 13 novembre 2018

Comme seul ordre du jour de ces 2 comités, la fusion des SPF du 63.

En préambule, les élus FO-FINANCES ont lu la liminaire suivante :

Ce CHSCT demeure, malheureusement, dans la continuité de ses prédécesseurs. En effet, vous nous présentez aujourd'hui la fusion des SPF du département et vous attendez de notre part que nous prenions acte de décisions déjà arrêtées.

FO-FINANCES remarque qu'à aucun moment n'est abordée la question de la pénurie des effectifs. Les retards constatés dans ces services ne sont que la conséquence des suppressions d'emplois et du manque d'anticipation des départs en retraite. La seule réponse de notre hiérarchie est la capitulation et le renoncement à défendre nos services et nos missions. En effet si le constat des difficultés rencontrées par les SPF est révélateur de la dégradation de nos conditions de vie au travail et du manque de moyens alloués à nos services, FO-FINANCES regrette que la seule solution préconisée soit purement organisationnelle.

Monsieur le Président, vous êtes l'agent d'exécution au plan local de la destruction de notre administration.

Vous vous rendez dans les services pour annoncer aux agents que leur cadre de vie va être bouleversé, que leur temps de trajet va être allongé, que leur vie sociale va être modifiée et que leur environnement professionnel va être non choisi.

Vous êtes en train de créer une désorganisation massive de l'ensemble des services du département et une totale démotivation des agents.

Nous avons pu constater leur désarroi. Vous n'avez que des contraintes à offrir.

Les primes laissent de marbre les agents. Pas dupes, ils savent qu'elles ne couvriront, tout au mieux, qu'une ou deux années de coûts de déplacement.

S'ajoutent les nouvelles règles de mutation dont l'application vous permettra de déplacer les agents à votre guise.

Suite aux conclusions du Comité Action Publique 2022, le ministre DARMANIN a évoqué une déconcentration de nos services, de l'Île de France vers la province, des métropoles vers les zones rurales. Pour FO-FINANCES, si notre présence doit être renforcée dans les zones rurales alors pourquoi continuer de fermer nos implantations et de regrouper l'ensemble de nos missions à Clermont-Fd ?

Les agents et leurs représentants FO ne sont pas dupes et comprennent tout simplement qu'à court terme le cœur de cible est la suppression pure et simple de la DGFIP.

Pour **FO-Finances**, à la lecture du dossier remis, la réponse est NON, 3 fois NON !!!

1) NON, parce que les collègues qui subissent ces restructurations forcées n'ont aucune garantie quant au traitement qui leur sera réservé.

Les nouvelles règles de gestion qui vont bientôt s'appliquer vont conduire les agents à la mobilité forcée. La garantie de maintien à résidence va être supprimée et les agents ne seront plus que des pions

2) NON, parce que les personnels n'ont aucune idée de la qualité de leur installation dans le service qui va les accueillir. Le plan joint dans le dossier est insuffisant.

3) NON, car nulle part le cas des chefs de service n'est évoqué. Les cadres sont pourtant souvent très impliqués dans les restructurations, puis souvent très malmenés dans leur réaffectation.

Et c'est ainsi que l'essentiel de ce qui préoccupe les agents reste sans réponse.

En réponse aux déclarations liminaires, le président apporte les précisions suivantes :

Les réformes s'imposent à nous. CAP 2022 concerne toute la fonction publique. Le but est d'améliorer son efficacité, son organisation voire son efficience. A la DGFIP, les suppressions d'emplois sont une constante quel que soit le gouvernement depuis 10 ans. Tout comme les OS, le président partage l'idée d'avoir une visibilité sur les moyens à 2-3 ans, mais beaucoup de facteurs peuvent réduire à néant cette visibilité. Le président a indiqué avoir beaucoup de projets pour 2019 et qu'il en informera les OS en entretiens informels. L'évolution, c'est le regroupement infra-départemental des missions dans des bâtiments domaniaux. Il continuera à se déplacer dans les services avec les bonnes... ou les mauvaises nouvelles.

Les SPF d'Issoire, Riom et Thiers vont fusionner avec le SPFE de Clermont le 3 juin 2019. Cette fusion s'inscrit dans le cadre d'une réforme nationale qui touche 85 directions.

Environnement de travail :

- La fusion n'entraîne aucune modification des procédures de travail : l'ensemble des fichiers immobiliers a été transféré sur un serveur national en 2017 et les notaires ont l'obligation de téléacter depuis le 1^{er} janvier 2018.
- Tous les agents seront installés à Berthelot au sein de l'actuel SPFE. Quelques travaux sont prévus. En récupérant les salles des organisations syndicales, le ratio m² par agent passe de 12 à 14m². Il n'y aura pas d'antenne sur le site de la Parlette.
- Actuellement, les services préparent la numérisation des PV de remembrement. Cette opération va permettre de diminuer le volume des archives. Un point va être fait sur les autres archives.
- Les OS font part de leur inquiétude face aux délais de publication qui risquent d'exploser en 2019. La direction a conscience que l'année 2019 sera difficile notamment de juin à décembre 2019. En moyenne au 30/9/18, les délais de publication

sont de 140 jours dans le 63. La Brigade Nationale d'Intervention en Publicité Foncière (BNIPF) intervient déjà dans le 63. Sa présence sera renforcée en 2019.

Pourquoi un tel empressement ?

- Il s'agit d'une opération nationale. Les opérations de fusion des SPF et d'accès des notaires au fichier doivent être réalisées au plus tard fin 2021 ;
- En local, cela permet aux agents de se positionner par rapport aux demandes de mutation de janvier prochain.

Gestion du personnel : 20 agents sont concernés par ces restructurations.

- tous les emplois sont transférés et implantés à Clermont-Ferrand. Aucune antenne n'est prévue.
- Les postes des 3 chefs de service ne seront pas réimplantés au SPFE de Clermont. Ils seront gelés en 2019. Les 3 A+ ont une priorité absolue sur les postes comptables équivalents dans le cadre du mouvement de mutation. A défaut de mutation, ils seront affectés à la Direction.
- Les agents B et C ont le choix entre suivre la mission ou intégrer un autre service sur la commune de résidence administrative. Ils bénéficient aussi d'une priorité. Pour ceux qui ne suivront pas la mission, ils continueront à effectuer des travaux de publicité foncière sur place entre le 3 juin et le 31 août. Ils intégreront leur nouveau service au 1^{er} septembre. Pendant cette période de transition, ils dépendront du chef de service du SPFE de Clermont. A la question de savoir comment seront traités les congés d'été, le Président rappelle qu'il n'y aura pas d'obstacle et que les congés validés avant le 3 juin seront acceptés.
- En cas de changement de métier, les agents bénéficieront d'un plan de formation. Les agents nouveaux dans le métier affectés au SPF au 1^{er} septembre 2019 recevront eux aussi une formation de 4 mois mais il faut 10 mois pour qu'un agent soit opérationnel.
- Il ne peut y avoir qu'un seul chef de contrôle par SPF.
- La division Ressources Humaines se déplacera sur chaque site pour rencontrer et renseigner les agents individuellement.
- Les SPF sont tous équipés en double écran. Les agents retrouveront à Clermont la même configuration de travail.

Aspect financier :

- les agents peuvent bénéficier de la prime de restructuration des services selon des critères géographiques et/ou familiaux.
- Concernant l'ACF spécifique dont sont titulaires certains agents des SPF, la Direction est en attente d'une note de la DG : si les agents suivent la mission, l'ACF spécifique est maintenue mais s'ils ne suivent pas la mission, quelle est la garantie indemnitaire ? Les OS ont dénoncé l'absence d'information concernant la garantie indemnitaire. Le

Président s'est engagé à communiquer aux OS la note dès sa parution.

FO-FINANCES et FO-DGFIP ont voté CONTRE (absence de garanties indemnitaires ; mobilité forcée ; perte de pouvoir d'achat liée à l'augmentation des coûts de transport).

Questions diverses :

1/ FO interpelle la Direction sur le traitement des indus (rémunérations perçues à tort). FO a été alerté par un collègue qui a vu sa paie amputée d'une somme conséquente sans en être informé. La Direction a rappelé les 2 cas de récupération de ces trop versés :

- En cas d'indu indemnitaire, le CSRH peut lisser le remboursement sur plusieurs mois.
- Pour les autres indus (arrêts maladie), le régime classique s'applique, à savoir le précompte sur le salaire en fonction de la quotité saisissable. La Direction reconnaît une maladresse dans le traitement de ce dossier. Normalement les agents doivent systématiquement être informés du montant des retenues.

A venir une note sur la nouvelle organisation des CSRH, SIA et RH du 63 qui précisera le rôle de chacun de ces services.

2/ 7 postes informatiques dédiés pour les agents Berkani sont en cours d'installation pour pouvoir participer aux élections professionnelles.

3/ Les agents de l'accueil de Berthelot ne se sentent pas associés à la nouvelle organisation de leur service. La Direction précise que les personnels ont été impliqués et qu'une délégation va se rendre à Saint Etienne qui pratique déjà l'accueil sur rendez vous dans une configuration identique à celle de Clermont.